

Grille de prix de l'Offre électricité

Applicable à partir du 01 août 2021
Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre électricité porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix de l'Offre électricité:

Puissance KVA	BASE				HP/HC					
	Abonnement (€/mois)		kWh Base (€/kWh)		Abonnement (€/mois)		kWh Heure Pleine (€/kWh)		kWh Heure Creuse (€/kWh)	
	HT	TTC*	HT	TTC*	HT	TTC*	HT	TTC*	HT	TTC*
3	7,23	8,75	0,1071	0,1674						
6	9,35	11,46	0,1071	0,1674	9,80	12,15	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457
9	11,54	14,27	0,1114	0,1726	12,33	15,43	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457
12	13,77	17,13	0,1114	0,1726	14,78	18,60	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457
15	15,85	19,80	0,1114	0,1726	17,15	21,70	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457
18	18,02	22,59	0,1114	0,1726	19,37	24,64	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457
24	22,59	28,39	0,1114	0,1726	24,27	30,99	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457
30	27,00	34,04	0,1114	0,1726	28,68	36,85	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457
36	31,54	39,80	0,1114	0,1726	33,01	42,62	0,1312	0,1963	0,0890	0,1457

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh.

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent

- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE),
- la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE),
- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr.

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.

* Prix TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier en fonction des taxes appliquées par la commune et le département du site de consommation du client